



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-436

Déposé le : 14.01.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

« Voyageurs » soignés à l'œil

Texte déposé

Des étrangers (notamment des Géorgiens) sans statut légal et gravement malades font plusieurs milliers de kilomètres afin d'être hospitalisés gratuitement en Suisse et pour certains demander l'asile pour « des raisons médicales ». Si la personne dépend de l'asile, elle est assurée en vertu de la LAMal. Si ce n'est pas le cas, elle n'a pas d'assurance-maladie et n'est donc pas assurée. Dans une déclaration à la presse, le médecin cantonal informe que les soins urgents sont assurés dans tous les cas et que l'administratif est réglé par la suite.

Je permets donc de poser les questions suivantes au Conseil d'État :

1. Le Conseil d'État est-il au courant de ce phénomène ?
2. Combien de personnes étrangères se présentent au CHUV pour y être soignées sans assurances maladie.
3. Qui assume les coûts de ces étrangers qui ne sont pas assuré par la LAMal ? A combien se montent ces coûts sur ces dernières années y compris 2019 ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Cédric Weissert

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch